



District du Gers de Football

COMMISSION TECHNIQUE DES JEUNES

Réunion du 03 au 17 Décembre 2018

Procès-verbal N°05

Présents : Alain MIANI, Julien LAFFARGUE, Jean Jacques LINE, Jean François WEIMAR, Henri VIGUIER, Patrice MARSEILLOU, Christophe MARROUAT, Claude REQUENA.

Assiste à la réunion : Katy DELMOTTE.



1) Un mail a été adressé le 3 décembre 2018 en concertation avec la Commission Féminine à M. Didier SUBTIL (président de la CRF), afin de connaître **les modalités d'accession en Promotion d'Honneur Sénior Féminine pour la saison 2019/2020**. Nous sommes dans l'attente d'une réponse pour pouvoir informer les clubs Gersois concernés.

2) Concernant les obligations des équipes de jeunes, la CTDJ propose **d'appliquer les règlements** généraux du District du GERS notamment les articles 59 et 60 de la section 2 du paragraphe 4 (Obligations des clubs). Cette proposition **est validée à l'UNANIMITÉ** par le Comité Directeur.

3) Après avoir interrogé et consulté la commission de football diversifié de la LFO, nous n'avons pas de réponse sur **le déroulement de la finale FUTSAL U13** (lieu et surtout date). Une finale départementale sera organisée comme chaque saison.

4) Point sur les licences (Jean Jacques LINE) : à ce jour **5 667 licences ont été validées** contre 5 902 la saison pour la saison 2017/2018 (soit 235 licences qui représentent - 4.10 %). Il reste des licences enregistrées et non validées par la ligue, un point définitif et **une analyse** des écarts seront effectués lors des prochains Comités Directeurs.

5) Le club de MONFERRAN SAVES, par l'intermédiaire de son président, a sollicité la CDJ pour **une dérogation** concernant le joueur Maxime SERGENT afin de l'autoriser à jouer en catégorie inférieure. Compte tenu des éléments connus le Comité Directeur et la CTDJ, se référant à l'article 74, proposent au club **de constituer un dossier** que le district transmettra à la LFO à l'attention du médecin fédéral régional pour décision finale.

Claude REQUENA

Président de la Commission